

Décision

Générale

colonial

Décision n° 724 accordant un congé de trois mois à Ali Houssein Hamadou.

n° 724

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 116 du 5 février 1944 reorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande de congé de Ali Houssein Hamadou, chef de quartier d'Ambouli, en date du 19 juin 1947

Vu l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de trois mois à solde entière, pour en jouir à Cheik-Saïd (Yémen), est accordé à Ali Houssein Hamadou, chef de quartier d'Ambouli, pour compter du 1er juillet 1947.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.